

DELIBERATION n°23/2023
OBJET : DOTATION CANTONALE 2023

Conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Excusés : 9
Pouvoirs : 5
Votants : 23

SÉANCE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 29 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-trois juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Laurence MARGAILLAN, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoints, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Colette ZALMA, Jean-Marie ROUAN, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Caroline RICORD, Nadège ISOARDO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Pierre BRANCATO Jean-Paul THIEULIN, Patrick LECLERCQ Joëlle BOUHELIER, Lydie CHRETIENNOT, Olivia LEVINGSTON, Emilie GAGLIOLO, Chantal NIOT, Marc MONIER.

PROCURATIONS : Pierre BRANCATO qui a donnée pouvoir à Christian GORACCI, Patrick LECLERCQ qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Joëlle BOUHELIER qui a donné pouvoir à Sylvie DAVILLER, Olivia LEVINGSTON qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Marc MONIER qui a donné pouvoir à Vincent MARCIANO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège ISOARDO

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Département, a fait connaître sa proposition d'allouer à la Commune une somme de 50.000 € au titre de la Dotation cantonale d'aménagement 2023.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la dotation cantonale 2023 pour la réfection (goudron) des voies communales suivantes :

- Chemins de Vence (du ch du Pilon à la l'entrée de la maison de retraite)
- Chemin du Cabanon, élargissement du trottoir à l'entrée du chemin sur la RD2210 jusqu'à l'accès central de la place des Pins ;
- Chemin de Saint Jeume, entre le chemin du Caroubier et la Traverse de Saint Jeume ;
- Traverse de Saint Jeume, au droit du Domaine de Pré du Lac jusqu'à la traverse de Saint Jeume ;
- Chemin du Ranch, du chemin de la Font de l'Ormeau au droit du bâtiment « Le Hangar »
- Chemin de la Brague ;
- Chemin du Carignan ;
- Route du Village (modification de bordures de trottoirs pour création d'un passage piétons) ;
- Chemin de la Treille, (modification de bordures de trottoirs pour création d'un passage piétons)
- Chemin des Pèlerins,
- Rue du Verger.

Monsieur le Maire présente le plan de financement ci-après :

Estimation des travaux HT	294 065.50 € HT
Subvention du Département dotation cantonale	50.000.00 € HT
Part communale HT	244 065.50 € HT

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu, et après en avoir délibéré :

AUTORISE les travaux ci-dessus proposés,

APPROUVE le coût de la dépense de 294 065.50 € HT,

APPROUVE le plan de financement ci-dessus,

INSCRIT la dépense à la section d'investissement du budget communal au compte 2315

SOLLICITE la subvention départementale au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2023 de 50.000 € pour cette opération.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le - 5 JUIN 2023
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le - 5 JUIN 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

